

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0 100 200 m



PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
100A rue Eugène Potier
35100 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement d'un cheminement doux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 31	1800
Rearrangement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 34	29000
Création d'une réserve "d'urgence incendie" / Bénéficiaire : Commune	ER N° 35	8517
Liaison directe entre la route de la Lucette et la zone de station "Nord RD 278" / Bénéficiaire : Commune	ER N° 36	8367
Liaison directe entre la route de la Lucette et le lotissement de la Vallée Verte jusqu'à la Chênaie / Bénéficiaire : Commune	ER N° 37	3156
Aménagement d'un espace public et création de logements sociaux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 38	10000
Projet d'aménagement de la zone de stationnement de la gare multimodale / Bénéficiaire : Commune	ER N° 39	438
Développement et aménagement d'un parking gare multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER N° 40	5952
Extension du plan multimodal gare côté route de Saint-Barthélemy / Bénéficiaire : Commune	ER N° 41	8462
Rearrangement de la route départementale 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 42	5407
Jonction entre deux portions de chemins communaux existants / Bénéficiaire : Commune	ER N° 43	235
Rearrangement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 44	2517
Rearrangement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 45	4828
Extension d'une station d'épuration des eaux usées / Bénéficiaire : Commune	ER N° 46	3722
Extension du cimetière / Bénéficiaire : Commune	ER N° 47	6002
Création d'un parking / Bénéficiaire : Commune	ER N° 48	6841
Création d'un accès vitier à la zone Ue / Bénéficiaire : Commune	ER N° 49	255
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 50	772
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 51	438
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 52	71011
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 53	2008
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 54	2223
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 55	1575
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 56	1232
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 57	862
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 58	235
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 59	1568
Aménagement de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 60	191
Aménagement de la RD 30 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 61	297

Références DAP	Nom	SURFACE (en m²)
13103 - DAP N° 2	Les Egalliers	10273
13103 - DAP N° 1	L'Onie Du Plessis	57951

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- 16 - Sites archéologiques
- 99 - Zones inondables
- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lolsissements

PRESCRIPTIONS

- Abre remarquable
- 15 - Marges de recul
- 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

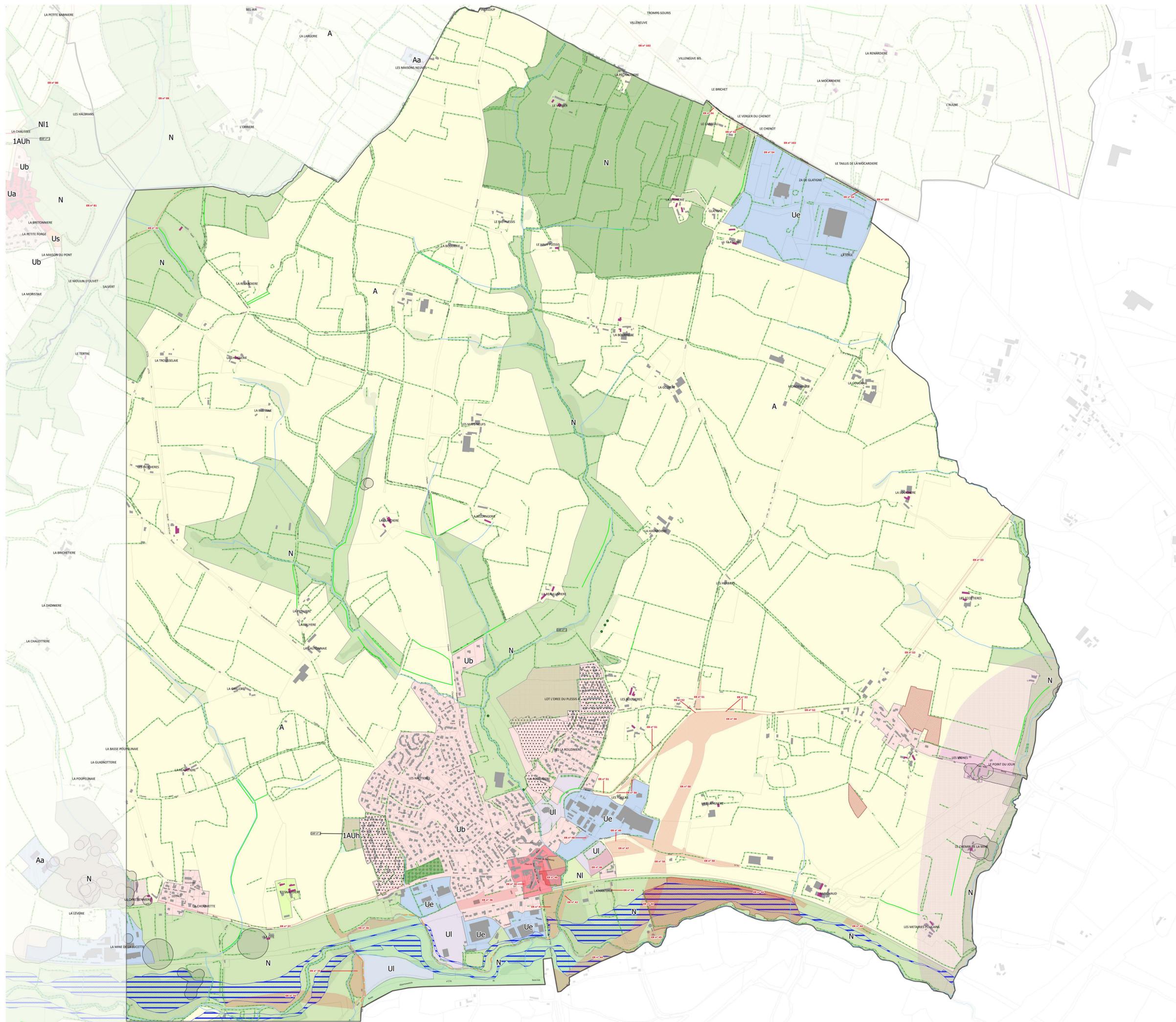
- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour antennes
- Nac - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation



Laval Agglomération
 Département de la Mayenne
LE GENEST-SAINT-ISLE - 2 - C

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 4.2 - Règlement graphique**



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0 100 200 m



PRIGENT & ASSOCIÉS
 ARCHITECTES D'URBANISME
 100A rue Eugène Potier
 35100 RENNES
 Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement d'un emplacement d'habitat individuel - Commune	ER N° 31	1900
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	2399
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	1068
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	2067
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	728
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	885
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	1088
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	143
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	126
Réaménagement de la RD 270 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 34	22000
Création d'une réserve "désenneuvée" / Bénéficiaire : Commune	ER N° 35	8517
Liaison douce entre la route de la Locette et la zone de loisirs "top" RD 270 / Bénéficiaire : Commune	ER N° 38	8397
Liaison douce entre la route de la Locette et la zone de loisirs "top" RD 270 / Bénéficiaire : Commune	ER N° 37	3158
Aménagement d'un espace public et création de logements sociaux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 36	10000

Références DAP	Nom	SURFACE (en m²)
ES103 - DAP N° 2	Les Egalliers	10373
ES103 - DAP N° 1	L'Orne Du Plessis	87861

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
 Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- Marges de recul
- Hais à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Hais à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

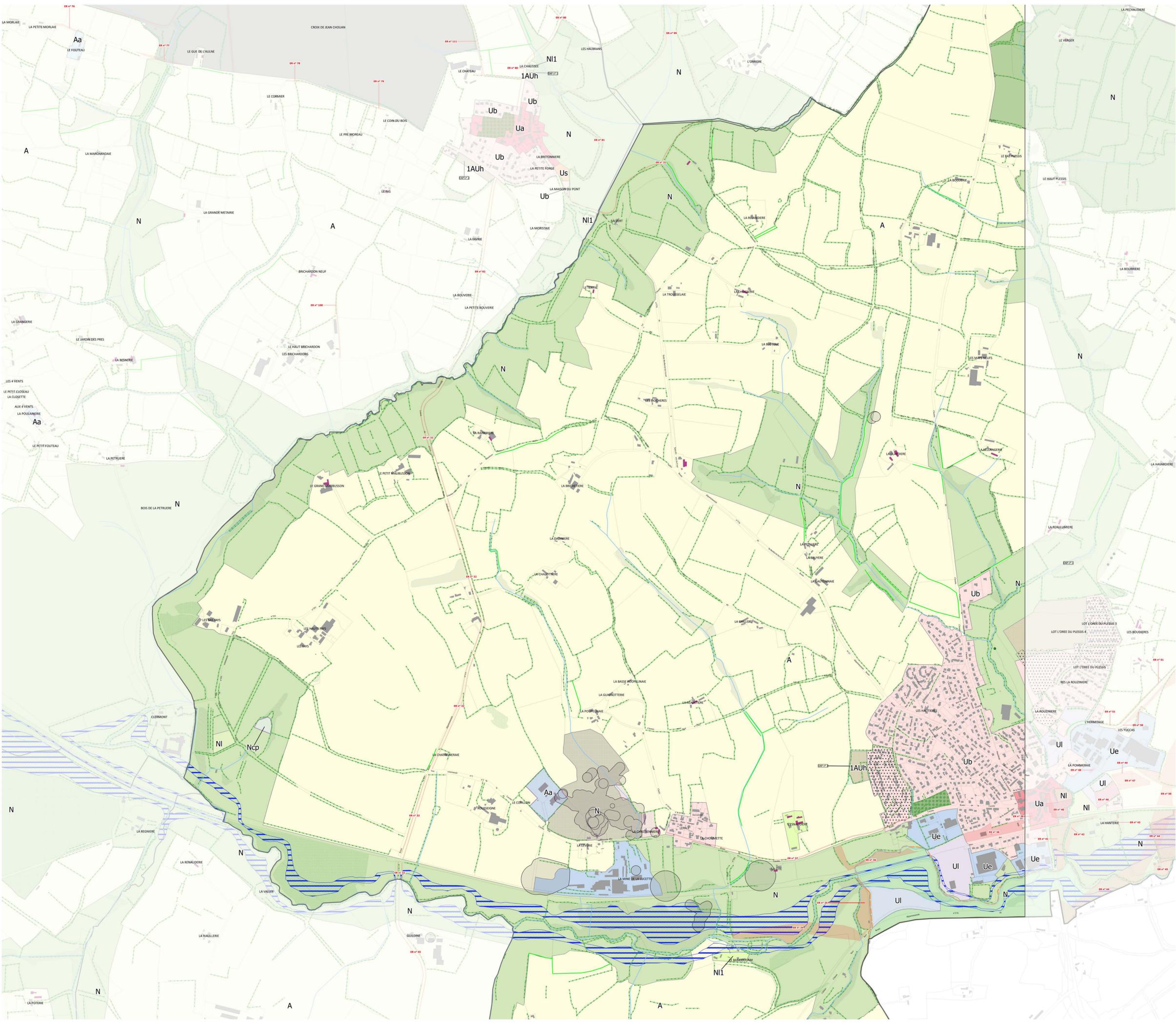
ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brilet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUJ - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Ab - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation
- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0 100 200 m



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	2389
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	2391
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	1068
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	738
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	485
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	1069
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	1463
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	136
Élargissement de l'accès au logement de Saint-Jos / Bénéficiaire : Commune	ER N° 33	965
Réaménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 34	29026
Création d'une maison "Maison rurale" / Bénéficiaire : Commune	ER N° 35	6217
Liaison directe entre la route de la Louette et la zone de loisirs "Le RD 278" / Bénéficiaire : Commune	ER N° 36	8307
Liaison directe entre la route de la Louette et le logement de la Louette jusqu'à l'actuelle rue / Bénéficiaire : Commune	ER N° 37	2108
Aménagement d'un espace public et création de logements sociaux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 38	10200
Projet d'un site de démantèlement du bourg facilitant le rattachement des droits croisés et l'accès à / Bénéficiaire : Commune	ER N° 39	458
Démantèlement et aménagement d'un parking pour multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER N° 40	662
Extension du site multimodal gare côté route de Saint-Barthé / Bénéficiaire : Commune	ER N° 41	6402
Réaménagement de la route départementale 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 42	5407
Avion entre deux parties de terrain communal existants / Bénéficiaire : Commune	ER N° 43	235
Réaménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 44	46228
Extension d'une station d'épuration des eaux usées / Bénéficiaire : Commune	ER N° 45	3727
Extension du parking / Bénéficiaire : Commune	ER N° 46	6662
Création d'un accès vaine à la zone Ua / Bénéficiaire : Commune	ER N° 47	6841
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 48	255
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 49	772
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 50	436
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 50	71011
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 51	2906
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 51	2223

Références DAP	Nom	SURFACE (en m²)
53103 - DAP N° 2	Les Epagniers	10373
53103 - DAP N° 1	L'Onie Du Plessis	87861

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- 16 - Sites archéologiques
- 99 - Zones inondables
- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lolsissements

PRESCRIPTIONS

- Abre remarquable
- Marges de recul
- Haies à protéger au titre du L.151-23 du CU
- Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

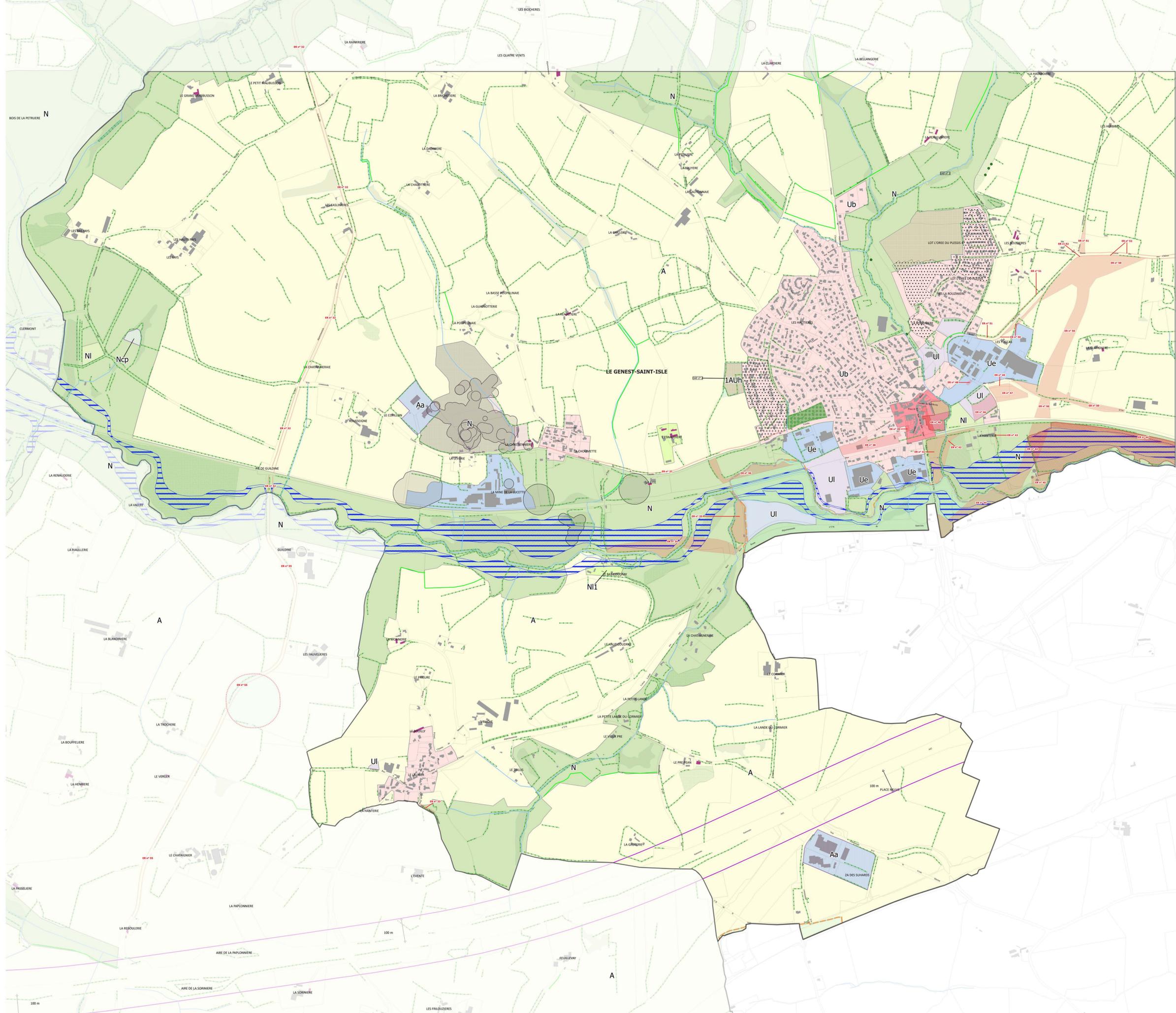
ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long ter

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation
- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:2 500



PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
100A rue Eugène Potier
35 000 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Réaménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : Commune	ER n° 31	29028
Création d'une station "Station incendie" / Bénéficiaire : Commune	ER n° 35	8517
Liaison directe entre la route de La Lucette et la zone de loisirs "Top" RD 278 / Bénéficiaire : Commune	ER n° 36	8307
Liaison directe entre la Lucette jusqu'à l'arrêt de la station (zone jusqu'à la Christienne) / Ben	ER n° 37	2158
Aménagement d'un espace public et création de logements sociaux / Bénéficiaire : Commune	ER n° 38	10300
Prolongement voie de desserrement du bourg facilitant le remplissage des dents creuses et l'accès à	ER n° 39	458
Développement et aménagement d'un parking pour multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER n° 40	8662
Extension de piste multimodal gare côté route de Saint-Berthevin / Bénéficiaire : Commune	ER n° 41	8462
Réaménagement de la route départementale 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 42	5407
Jardin entre deux parcelles de chemins communaux existants / Bénéficiaire : Commune	ER n° 43	225
Réaménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 44	46228
Extension d'une station d'épuration des eaux usées / Bénéficiaire : Commune	ER n° 45	3727
Extension de commerces / Bénéficiaire : Commune	ER n° 46	4602
Création d'un parking / Bénéficiaire : Commune	ER n° 47	6841
Création d'un accès vaine à la zone Uir / Bénéficiaire : Commune	ER n° 48	255
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 49	712
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 50	436
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 51	71011
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 52	2008
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 53	2223
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 54	1575
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 55	1028

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)
13103 - OAP N° 1	Les Egalliers	10272
13103 - OAP N° 1	L'Onie Du Plessis	87861

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- 16 - Sites archéologiques
- 99 - Zones inondables
- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- Marges de recul
- Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
- Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Equipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brilet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique
- 1AUh - A urbaniser à vocation économique à court et long term
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court et long term
- 1AUh - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long term

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

